

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-64
Désignation des membres du CCAS

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
22	19	22
Vote POUR		19
Vote CONTRE		2
Abstention		1
Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO
Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 et R 123-6 et 7,
Vu la délibération du 5 juin 2020 fixant la composition du CCAS et désignant les membres,
Vu la délibération du 28 août 2023 désignant les membres du CCAS,
Considérant le décès de l'un des membres du CCAS,
Considérant qu'il convient conformément à l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, lorsqu'un siège est laissé vacant, de pourvoir le siège par le candidat suivant sur la liste,
Considérant que si aucun candidat n'est présent sur cette liste, il convient de renouveler l'ensemble des administrateurs élus,
Considérant que dans ce cas, l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à scrutin secret,
Considérant que trois listes ont été déposées,

Le conseil municipal, après avoir constitué un bureau de vote et après avoir voté à bulletin secret désigne les membres du CCAS élus comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20231113-202364C-DE

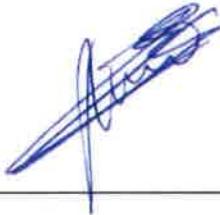
- ❖ Madame Curailat
- ❖ Madame Lebègue
- ❖ Madame Carreiro
- ❖ Monsieur Houdinet
- ❖ Madame Sangoy
- ❖ Monsieur Paquelier

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Acte contresigné le 23/11/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 23/11/23

Acte affiché le 23/11/23